

OBJET EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION
DE TRAITEMENT DE VEHICULES HORS D'USAGE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La société GENERALL Autos exploite actuellement une installation de traitement (entreposage, dépollution, démontage) des véhicules hors d'usage (VHU), sur la ZAC Chemin Finette.

Cette installation, installée sur trois parcelles de terrain, bénéficiait jusqu'alors d'une autorisation, au titre des Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Sur trois autres parcelles jouxtant cette installation, la société a une activité connexe de stockage, vente et commercialisation, - auprès des professionnels et des particuliers -, de pièces détachées de véhicules, issues du démontage des VHU dépollués.

Ces parcelles peuvent également accueillir temporairement des carcasses dépolluées de VHU avant leur évacuation.

Or l'ensemble des six parcelles constituant au point de vue de l'exploitation, un seul et unique site, l'exploitant a fait une démarche de régularisation administrative, à travers une demande d'enregistrement et d'extension de l'ICPE.

L'avis du public est sollicité du 26 novembre au 26 décembre 2013. Et, conformément à la réglementation, l'avis de notre assemblée est également requis sur le projet.

Il apparait que l'exploitant demande plusieurs aménagements ou dérogations aux prescriptions réglementaires, notamment dans le domaine des moyens de lutte contre l'incendie, de rétention des eaux incendie, de collecte des eaux pluviales non souillées, d'entreposage des pièces dépolluées issues des VHU, des moteurs... sans pour autant préciser les mesures compensatoires qui pourraient être prises.

Par ailleurs, alors que l'ARS - consultée dans le cadre de la procédure - avait notamment souligné la nécessité de prendre l'attache des services de la Mairie/ Direction de l'Eau afin d'intégrer le projet de création du Forage Trinité 2 dans l'étude, aucune démarche en ce sens n'a été effectuée par l'entreprise.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'émettre un avis très réservé sur cette demande. Le dossier est consultable auprès de l'administration (Hôtel de Ville/ 2ème étage/ DGA/ ST) et mis à disposition lors du Conseil Municipal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13708-1-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE

OBJET EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION
DE TRAITEMENT DE VEHICULES HORS D'USAGE

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Sur le RAPPORT N° 13/7-08 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis très réservé des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

4 abstentions
(dont 1 vote par procuration)

pour

↓
Monsieur FOURNEL Dominique, Monsieur VICTORIA René-Paul
et Madame CHEFIARE Claudine

↓
autres élus présents et mandatés

Vu les demandes d'aménagements ou de dérogations aux prescriptions réglementaires, notamment dans le domaine des moyens de lutte contre l'incendie, de rétention des eaux incendie, de collecte des eaux pluviales non souillées, d'entreposage des pièces dépolluées issues des VHU, des moteurs... sans que pour autant soient précisées les mesures compensatoires qui pourraient être prises, **EMET UN AVIS TRES RESERVE** sur la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de traitement de véhicules hors d'usage par la société GENERALL Autos.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13708-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE